

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon-en-Velay (salle des animations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **22**

Ayant pris part au vote :

(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant

Date de convocation :

Le 25 janvier 2023

Date d'affichage :

Le 25 janvier 2023

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-03-21/06 en date du 21 mars 2022 approuvant le projet de réaliser une aire de loisirs située à Lichemialle sur la Commune de Saint-Romain-Lachalm et le plan de financement correspondant, ainsi que la délibération n° DC/2022-05-09/05 en date du 9 mai 2022 attribuant le marché de travaux correspondant à cet aménagement.

Il explique qu'il convient aujourd'hui de prolonger la zone d'aménagement des travaux sur la parcelle afin d'obtenir un aménagement global sur la partie Ouest entre la route départementale et le terrain de pétanque.

Ces nouveaux travaux ont contraint la collectivité à apporter des modifications au marché précité pour répondre à ce complément d'aménagement, qui se traduit par un avenant à régulariser avec l'entreprise titulaire du marché (BORNE TP – 43220 Saint-Julien-Molin-Molette) :

- Montant initial du marché : 222 695.40 € HT
- Montant de l'avenant : 3 516.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 226 211.40 € HT

DELIBERATION N° :

DC/2023-01-30/05

OBJET DE LA SEANCE :

**Aménagement d'une aire
de loisirs à Lichemialle
(Saint-Romain-Lachalm)**

**Avenant au marché de
travaux**

AR Prefecture

043-244300307-20230130-DC2023013005-DE
Reçu le 15/02/2023

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire de loisirs à Lichemialle, sur la Commune de Saint-Romain-Lachalm, la réalisation des prestations complémentaires énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents utiles à intervenir.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230130-DC2023013005-DE
Reçu le 15/02/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le